

**COMITÉ DIRECTEUR DE TOPONYMIE
DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

RAPPORT ANNUEL 2008 – 2009

**Mieux-être, Culture et Sport
Mars 2009**

Le 31mars, 2009

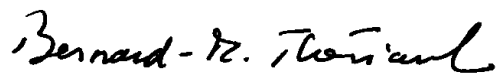
Hon. Hédard Albert
Mieux-être, Culture et Sport

Monsieur le ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le premier rapport annuel du Comité directeur de toponymie pour la période du 4 février 2008 au 31 mars 2009.

Veuillez agréer, Monsieur le ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Le président,

A handwritten signature in black ink, reading "Bernard-Marie Thériault". The signature is written in a cursive style with a large initial 'B'.

Bernard-Marie Thériault

Fredericton (N.-B.)

■ Introduction

Le Comité directeur de toponymie présente ici son premier rapport annuel de gestion pour la période s'étendant du 4 février 2008 au 31 mars 2009. Il s'agit de la période qui correspond à celle de l'annonce officielle de la composition du Comité directeur jusqu'à la fin de l'année financière.

Le rapport présente d'abord le Comité directeur, son organisation et son mandat. La deuxième partie est consacrée aux activités qui ont marqué cette année de fonctionnement. Enfin, compte tenu qu'il s'agit d'un premier rapport, la troisième partie présente un bref survol historique de la toponymie. Une conclusion vient compléter le rapport.

Partie 1 - Comité directeur et Organisation provinciale

■ Membres du Comité directeur de toponymie

Bernard-Marie Thériault
Président

Elizabeth Augustine
Membre

Susan Blair
Membre

Matthieu LeBlanc
Membre

Elizabeth McGahan
Membre

Marjorie Polchies
Membre

Fidèle Thériault
Membre

Jean Gaudet
Conseiller spécial

Gilles Bourque¹
Gestionnaire/secrétaire

Le Comité directeur est un organisme public. Sa composition se veut un reflet de la diversité culturelle de la province. Ainsi, les communautés anglophone, autochtone (Wolastoqiyik et Mi'kmaq) et francophone y sont représentées, chacune par deux membres choisis à cet effet et pour leurs connaissances du milieu et leurs expertises soit en histoire, en linguistique ou autres domaines reliés à la toponymie.

¹ En raison d'un congé prolongé, Andrée C. Godin a été affectée au poste de gestionnaire de façon intérimaire à compter de juillet 2008.

■ Organigramme



Le Comité directeur est un organisme public composé de membres issus de la communauté. Il est sous la responsabilité du ministre du Mieux-être, Culture et Sport qui incarne, pour la province, l'autorité en matière de toponymie. Le gestionnaire des Services de toponymie est le seul employé permanent affecté au dossier de la toponymie. Il s'occupe de l'administration des activités dans le domaine, agit comme agent de coordination et de liaison entre les diverses entités et représente la province à la Commission de toponymie du Canada.

■ Mandat

Le Comité directeur de toponymie du Nouveau-Brunswick est chargé d'étudier les demandes reçues ayant trait à la création et l'officialisation de nouveaux noms ou au changement de noms des lieux et des entités géographiques existants (comprenant les rivières, les lacs, les montagnes, les marais, les îles, etc.) et de formuler des recommandations au ministre responsable de la toponymie.

Rôles et les responsabilités:

- évaluer et analyser les renseignements et collaborer aux recherches sur des sujets concernant les nouveaux noms ou les propositions de changement de noms des lieux et des entités géographiques de la province;
- respecter les lois et les réglementations existantes en vigueur au Nouveau-Brunswick;
- recommander des directives sur l'orientation future au sujet des questions toponymiques au Nouveau-Brunswick;
- aviser le ministre et lui faire part de ses recommandations sur le nom des lieux et des entités géographiques, ainsi que sur la pertinence ou l'orthographe des toponymes;
- développer des outils de sensibilisation sur la toponymie;
- recueillir, au besoin, les commentaires du public sur les questions relatives à la toponymie et diffuser les toponymes officiels du Nouveau-Brunswick;
- conseiller le représentant officiel du Nouveau-Brunswick à la Commission de toponymie du Canada;
- donner son avis aux ministères ayant une autorité au sujet de la nomenclature (les ponts, les routes, les municipalités, les districts de services locaux, les zones protégées, etc.); et
- préparer un rapport annuel.

■ Organisation provinciale

En 2008, le gouvernement provincial confie la responsabilité du dossier de la toponymie au ministère du Mieux-être, Culture et Sport dont le ministre devient l'autorité principale en la matière.

Précédemment, soit en août 2006, le gouvernement avait créé au sein de ce même ministère une **section des Services de toponymie** et embauché une personne pour agir à titre de gestionnaire. On confie à cette section les responsabilités d'administrer les activités reliées aux questions de toponymie. Le gestionnaire agit également à titre de représentant provincial à la Commission de toponymie du Canada.

Quelques mois plus tard, soit en octobre 2006, un **Comité interministériel de toponymie** voit le jour. Ce comité regroupe des représentants de douze (12) ministères et agences². Par le biais de ce mécanisme, on veut identifier les besoins en matière de toponymie, assurer une approche uniforme et cohérente, et diffuser les décisions au sein de l'appareil gouvernemental. Avec la création de ce comité, présidé par le directeur de la Direction du patrimoine, le gestionnaire ajoute à ses tâches un rôle de coordination et de liaison.

Enfin, le 4 février 2008, le gouvernement complète l'organisation provinciale en mettant sur pied un **Comité directeur de toponymie** dont il annonce la composition et le mandat: étudier les demandes de dénominations et de changement de noms et formuler des recommandations au ministre responsable.

Le Comité directeur est composé de sept membres : une personne bilingue assure la présidence, deux représentants chaque des Premières Nations (Wolastoqiyik et Mi'kmaq) et des deux groupes linguistiques officiels. Un conseiller spécial, en raison de son expérience pratique dans le domaine, agit à titre de personne ressource au cours du premier mandat. La durée du mandat de la moitié des membres et de la présidence est de trois ans alors celle de l'autre moitié est de deux ans. Il y a possibilité de renouvellement pour un deuxième mandat consécutif au même poste.

Le personnel du ministère du Mieux-être, Culture et Sport appuie le Comité directeur en coordonnant le travail, en effectuant des recherches, et en rédigeant des rapports. Le gestionnaire assure la liaison entre les deux comités.

² Gouvernements locaux, Transports, Tourisme et Parcs, Ressources naturelles, Services Nouveau-Brunswick, Environnement, Affaires autochtones, Affaires intergouvernementales (francophone), Sécurité publique, Mieux-être, Culture et Sport, Approvisionnement et Services, Commissariat aux langues officielles (observateur).

Partie 2 – Activités marquantes

■ Points saillants

- Annonce de la composition du Comité directeur

Le 4 février 2008 le gouvernement annonce la mise sur pied d'un Comité directeur de toponymie, les membres qui le composent et le mandat qui lui est confié. Il s'agit d'un organisme public « qui permettra aux communautés intéressées de participer à la détermination et au choix de ces toponymes dans l'ensemble de la province du Nouveau-Brunswick.»³

- Réunions

Le Comité directeur s'est rapidement mis à la tâche et a tenu cinq réunions où la traduction simultanée a favorisé l'échange entre les participants issus des diverses entités culturelles et linguistiques. Ces réunions ont toutes eu lieu à Fredericton.

- Adoption de principes et directives

Dès la première rencontre, le Comité directeur s'est doté d'une base de référence visant à l'aider dans ses délibérations sur les toponymes qui lui seraient proposés en adoptant les principes et directives pour la dénomination des lieux de la Commission de toponymie du Canada (édition 2001). Ces principes et directives seront, là où il convient, adaptés au contexte du Nouveau-Brunswick.

- Adoption d'outils

Également lors de sa 1^{re} rencontre, le Comité directeur a adopté un formulaire à caractère toponymique afin de permettre aux intéressés de soumettre une demande de dénomination ou de changement de nom. Disponible en versions papier et électronique, ce formulaire a par la suite été légèrement modifié afin de responsabiliser davantage les requérants tout en évitant la lourdeur administrative. Par ailleurs, un site Web a été développé et activé.

- Établissement d'un plan de travail

À partir des rôles et responsabilités qui lui ont été confiés au moment de sa mise sur pied, le Comité directeur a établi les grandes lignes d'un plan de travail comprenant huit éléments auxquels il a donné un ordre de priorité.

³ Communiqué de presse, *Nomination des membres du Comité directeur sur la toponymie*, le 4 février 2008

- **Traitement**

Au cours de sa 1^{re} année d'activité, le Comité directeur a traité de 27 cas de lieux et entités géographiques. Certains des dossiers avaient été portés à l'attention du gouvernement depuis de nombreuses années alors que d'autres étaient de nature plus récente. En plus des consultations auprès du gestionnaire depuis son entrée en fonction en 2006, le Comité a également traité de quelques demandes d'avis. Enfin, un rapport⁴ faisant suite à une « journée d'observation » dans la Péninsule acadienne en janvier 2008 mettant en cause une vingtaine de communautés a fait l'objet d'une étude par la section des Services de toponymie et le président.

- **Recommandations et décisions**

Le Comité directeur a soumis une 1^{re} série de neuf (9) recommandations au ministre responsable du dossier de la toponymie pour la province.⁵ Quatre d'entre elles faisaient suite à une demande de franciser le toponyme officiel de communautés de la Péninsule acadienne. Trois des recommandations ont également fait suite à une demande de francisation du nom de cours d'eau alors que les deux autres ont porté sur la demande de dénomination en anglais d'un cours d'eau et d'une formation géographique.

Le Comité a par ailleurs préparé trois directives reliées au processus de dénomination et s'est prononcé dans le cas de deux demandes d'avis qui lui avaient été soumises.

- **Identification de préoccupations**

Plusieurs préoccupations ont commencé à faire l'objet de discussions: le rattrapage à faire en matière de toponymie dans la province, les préoccupations de la communauté acadienne en matière d'affichage, les exigences de la dualité linguistique, la place à faire aux noms d'origine autochtone, et les répercussions de l'implantation dans les années 90 du système 911. À ces préoccupations s'ajoute le défi de l'acceptation du public, en particulier du public francophone, d'un comité directeur au lieu d'une véritable commission de toponymie à l'instar d'autres juridictions provinciales.

- **Première année comme période de rodage/d'apprentissage**

Cette première année de fonctionnement qui s'achève a constitué aussi pour la grande majorité des membres du Comité directeur une toute première année consacrée à l'examen et à la discussion de dossiers à caractère toponymique. Afin de faciliter la compréhension du sujet, des personnes-ressources ont été invitées à traiter d'un aspect de la toponymie au cours des réunions.

⁴ Société des Acadiens et Acadiennes du Nouveau-Brunswick – Section Alliance SAANB Péninsule acadienne, *Rapport d'observation – Affichage commerciale et signalisation routière – 2008 – Péninsule acadienne*, Soumis au Comité directeur en septembre 2008

⁵ Rencontre avec le ministre du Mieux-être, Culture et Sport, l'Hon. Hédard Albert, le 13 mars 2008

- Absence prolongée du gestionnaire de la section des Services de toponymie
Le Comité directeur a grandement profité de l'appui de la direction et du personnel du Mieux-être, Culture et Sport pour lequel il est fort reconnaissant. Le fonctionnement du Comité a toutefois été perturbé par l'absence dûment approuvée du gestionnaire de la section des Services de toponymie. L'affectation temporaire d'un autre membre du ministère a cependant permis au Comité de maintenir l'horaire de travail fixé et d'assurer le suivi des dossiers.

- Priorité accordée aux demandes de la Péninsule acadienne
En raison de la tenue du Congrès mondial acadien dans la Péninsule acadienne à l'été 2009, le Comité directeur a prêté une attention particulière aux préoccupations à caractère toponymique soulevées et aux demandes de dénominations qui lui ont été acheminées en provenance de cette région.

■ Résultats

Cette partie du rapport fait état des accomplissements du Comité directeur par rapport aux résultats anticipés. Le Comité comprend que si certains résultats obtenus sont de nature ponctuelle ou mesurés sur une base annuelle, c'est à long terme que le travail et les effets de la mise en place du Comité se feront sentir.

Évaluer les demandes de changement de nom ou l'établissement de nouveaux noms

Au cours de cette 1^{re} année d'activité 27 cas ont été soumis à l'attention du Comité directeur. Plusieurs demandes soit quatre, étaient en suspens au moment de la création de la section des Services de toponymie en 2006, certaines datant d'aussi loin que 1987, alors que 4 autres ont été soumises peu de temps par après. La majorité des demandes, soit 70 %, ont donc été soumises depuis la mise en place du Comité directeur et un grand nombre d'entre elles suite aux efforts investis dans la Péninsule acadienne en vue de la tenue du Congrès mondial acadien à l'été 2009.

Par ailleurs, deux demandes d'avis ont été examinées: l'une portait sur le nom à attribuer à un traversier, l'autre sur la traduction des génériques.

Un rapport préparé à la suite d'une « journée d'observation » dans une vingtaine de communautés de la Péninsule acadienne⁶ a également fait l'objet d'un examen, en particulier par la gestionnaire par intérim et le président du Comité directeur. D'une part, les préoccupations à caractère toponymique qui y étaient soulevées ont été partagées avec les membres du Comité directeur. D'autre part, les observations reliées à la signalisation routière, qui constituaient la plus grande partie du document, ont été signalées au ministère des Transports qui assurera un suivi.

Un chercheur a été embauché à contrat afin d'appuyer la gestionnaire par intérim dans son travail de documentation historique relative à une série de demandes.

Formuler des recommandations sur les dossiers étudiés

Le Comité directeur s'est prononcé dans 13 cas de demandes de dénominations ou de changement de nom. De ce nombre, il a formulé 9 recommandations au ministre responsable : 4 d'entre elles visaient à franciser le toponyme officiel de communautés situées dans la Péninsule acadienne, 3 visaient également à franciser le nom de cours d'eau, enfin, 2 recommandations visaient à officialiser en anglais le nom d'un cours d'eau innommé jusqu'en 1994 et à nommer un phénomène géographique.

Collaborer à l'établissement de normes et de lignes directrices

En plus de l'adoption de principes et directives de base, le Comité directeur a formulé trois directives : l'une portant sur le processus de demande de dénomination, une relative à la dénomination de traversiers, et enfin l'autre portant sur la traduction des génériques.

Instaurer un processus de rencontres ou forums publics

Cet objectif a fait l'objet de plusieurs discussions au cours des réunions du Comité directeur qui a cherché à en cerner les différents éléments. Compte tenu de la complexité du sujet et de la courbe d'apprentissage des membres du Comité directeur à approfondir leurs connaissances dans le domaine même de la toponymie, le processus envisagé n'a pas encore été déterminé. La teneur des discussions jusqu'à maintenant laisse présager non pas une formule fixe pour tous les cas mais plutôt un processus ouvert, adapté à la nature des dossiers, à leur importance sur le plan provincial, tout en prenant en compte les communautés impliquées.

⁶ Société des Acadiens et Acadiennes du Nouveau-Brunswick – Section Alliance SAANB Péninsule acadienne, op. cit.

Identifier des problématiques en matière de toponymie

Le Comité directeur a commencé à identifier un certain nombre de problématiques dans le domaine de la toponymie. Certaines ont été mises en évidence dès la mise en place du Comité directeur alors que d'autres ont commencé à se dessiner au fur et à mesure de l'examen des demandes de dénomination et à la prise de conscience de la complexité et des ramifications du sujet de la toponymie en soi. D'autres ont déjà été identifiées par des chercheurs comme William F. Ganong⁷ ou Alan Rayburn⁸ qui ont étudié, répertorié ou encore tout simplement écrit à propos des noms de lieux de la province et de leurs origines.

Dans la première catégorie, on peut donner en exemple la mise en place d'un Comité directeur avec un mandat de formuler des recommandations alors que les attentes du public favorisaient l'instauration d'une commission à l'instar d'autres juridictions provinciales. Également le retard à rattraper dans le domaine alors que les premiers véritables mécanismes (section des Services de toponymie et Comité interministériel de toponymie) sont mis en place 45 ans après que la responsabilité en la matière ait été transférée d'Ottawa en 1961.

La prédominance de la langue anglaise dans le paysage linguistique, y compris l'affichage routier, le bilinguisme officiel de la province, l'impact sur les petites communautés rurales de l'implantation du système 911 entraînant la disparition de noms de lieux sont des exemples de problématiques qui deviennent plus évidentes à l'étude des dossiers.

Ce que Ganong identifiait comme des manquements au système de nomenclature en place soit « (...) son échec à commémorer plusieurs fondateurs de la province, certains événements historiques, et dans le nombre très grand de noms banals donnés récemment aux lotissements » et d'autres préoccupations comme la place à faire aux noms autochtones sont parmi les problématiques que le Comité devrait remettre au goût du jour dans le futur.

Enfin à cette liste, on peut ajouter le nombre de juridictions impliquées dans le dossier de la toponymie et qui ont des responsabilités à différents degrés en ce qui a trait aux dénominations. Par exemple *Loi sur les municipalités* : nom d'une nouvelle municipalité, *Loi sur les parcs* : nom des parcs provinciaux, *Loi sur l'éducation* : nom des écoles.

⁷ William Ganong, *Historical Development of Place Nomenclature in New Brunswick*, cité dans A. Rayburn, voir 8

⁸ Alain Rayburn, *Geographical names of New Brunswick*, Canadian Permanent Committee on Geographical Names, Ottawa, 1975

Étudier et proposer d'éventuelles démarches à entreprendre en toponymie

Cet objectif recoupe quelque peu le précédant et les démarches à entreprendre qu'il sous-entend pourraient constituer les suites à donner aux problématiques identifiées. Par ailleurs, le Comité directeur a commencé à identifier certaines autres démarches éventuelles comme une étude à faire sur les toponymes anglais dans les régions à prédominance francophone dans la province.

■ Participation

- Le président du Comité directeur a participé à titre d'observateur à une journée de réflexion sur la toponymie et l'odonymie organisée par le Conseil pour l'aménagement du français au Nouveau-Brunswick Inc. (CAFNB). Cette activité qui s'est déroulée à Bathurst le 28 février 2008 avait comme thème *La gestion des noms de lieux et de rues : un défi*.
- Le président du Comité directeur a agi à titre de représentant du Nouveau-Brunswick lors de la réunion annuelle de la Commission de toponymie du Canada (CTC) qui s'est déroulée à Québec les 2 et 3 octobre 2008. Ce fut une occasion de faire connaître le nouveau Comité et son rôle dans le dossier de la toponymie au niveau provincial de même que d'échanger et recevoir des offres de collaboration. Nous sommes heureux de rapporter l'excellent appui et la précieuse collaboration de la CTC et de la Commission de toponymie du Québec à notre endroit.
- Le 18 novembre 2008 avait lieu aux Archives provinciales du Nouveau-Brunswick le lancement du site Web *Ici c'est chez-moi: collectivités du Nouveau-Brunswick d'hier et d'aujourd'hui – une encyclopédie virtuelle rassemblant des milliers de noms de localités du N.-B.* À cette occasion, le président du Comité directeur a prononcé une allocution sur les toponymes. On note la présence dans l'auditoire de Alan Rayburn, chercheur et auteur de l'ouvrage marquant *Geographical Names of New Brunswick*⁹ qui sert souvent de référence au Comité directeur comme à toutes les personnes qui s'intéressent à la question de la toponymie dans la province.
- Le président et la gestionnaire par intérim ont participé à titre d'observateurs à l'assemblée générale annuelle du Conseil pour l'aménagement du français au Nouveau-Brunswick qui a eu lieu à Moncton le 21 novembre 2008.

⁹ Alan Rayburn, op. cit.

Partie 3 – Historique : un survol

En 2006, le gouvernement provincial a reconnu l'importance de mettre en place des mécanismes afin de traiter des questions reliées à la toponymie. Le texte qui suit présente un bref survol¹⁰ de l'avènement des structures provinciales maintenant en place.

Le besoin d'établir une autorité toponymique pour le Canada a été constaté vers la fin du XIX^e siècle lorsque la cartographie liée à la mise en valeur des ressources au-delà des limites d'occupation de l'époque et une forte émigration ont rendu urgent le besoin de s'occuper des toponymes du pays et normaliser l'identification des entités. Pour répondre à un tel besoin, la Commission de géographie du Canada a été créée en 1897 en vertu d'un décret. Cet organisme est devenu en 2000, après quelques changements d'appellation, la Commission de toponymie du Canada.

Avant 1897, au Nouveau-Brunswick, l'attribution des toponymes ont été le fruit du travail d'abord des explorateurs et de cartographes, puis d'historiens et d'auteurs (Fisher, Gesner et Ganong) ou encore d'arpenteurs et de prêtres. Des noms ont également été pris de récits de voyages de personnages connus (Plessis, Gubbins, McGreggor).

De 1897 à 1961, les provinces et les territoires ont été invités à donner leurs avis en ce qui concerne l'utilisation et l'orthographe des noms géographiques, même si les décisions furent ultimement prises à Ottawa. Quelques provinces cependant établissent leur propre commission. Durant cette période, au Nouveau-Brunswick, les noms sont imposés et rendus officiels avec le développement des chemins de fer et l'établissement de bureaux de poste. On note une prédominance de noms anglais partout en province: l'administration publique et les fonctionnaires étant proches de leurs racines ou de leur éducation britanniques.

À partir de 1961, les provinces assument pleinement la responsabilité toponymique. Ici, cela s'est traduit timidement par des corrections apportées à la nomenclature en place et à un début d'adoption de mesures législatives. Cette phase s'est prolongée jusqu'en 1972.

De ce temps jusqu'en 2006, la responsabilité en matière de toponymie est passée entre les mains de plusieurs ministères et d'autres mesures législatives et réglementations ont vu le jour. C'est durant cette période que A. Rayburn produit une œuvre d'importance (*Geographical Names of New Brunswick – 1975*) qui sert encore de référence.

¹⁰ Plusieurs éléments sont tirés de la préface des *Principes et directives pour la dénomination des lieux 2001* de la Commission de toponymie du Canada

À l'automne 2006, une section des Services de toponymie est créée et le gouvernement embauche un employé permanent pour en assurer la gestion. Un peu plus tard cette même année, on assistera à la mise en place d'un comité interministériel de toponymie regroupant des représentants de 12 ministères et agences afin de traiter des questions toponymiques dans le cadre de l'appareil gouvernemental et de faciliter une approche cohérente.

En 2008, la responsabilité pour la toponymie est confiée au ministère du Mieux-être, Culture et Sport. Et en février son ministre, l'Honorable Hédard Albert, annonce la composition d'un comité directeur de toponymie pour la province. Il souligne au moment de cette annonce que « les noms de lieux et d'entités géographiques reflètent notre patrimoine et les réalités nommées par nos ancêtres lors de la colonisation du territoire. »¹¹ Il ajoute que le travail du Comité directeur permettra d'assurer le respect des diversités culturelles et la participation des communautés qui s'intéressent aux choix de toponymes pour nommer les entités géographiques dans leur région.

Ce premier Comité directeur de toponymie a pour mandat d'étudier les demandes de dénomination et les demandes de changements de noms et de faire des recommandations au ministre. Il s'agit d'un mécanisme public puisqu'il permettra aux individus et aux communautés intéressées de participer activement au processus de dénomination.

À la réunion annuelle de la Commission de toponymie du Canada en octobre 2008, la province a déjà annoncé sa candidature pour être l'hôte de la réunion annuelle en 2010.

¹¹ L'hon. Hédard Albert, Annonce de la composition du Comité directeur de toponymie, le 4 février 2008

■ Conclusion

Ce rapport annuel présente le Comité directeur et un portrait de l'organisation maintenant en place pour traiter des questions relatives aux toponymes et fait état des activités marquantes au cours de la première année et des réalisations en regard des résultats anticipés.

Le Comité directeur de toponymie a su relever plusieurs défis importants. D'abord celui d'être le premier mécanisme public à évaluer des demandes de dénomination ou de changement de noms et de formuler, quelques mois plus tard, une première série de recommandations à un ministre responsable du dossier. Défi d'autant plus grand qu'il a constitué également une expérience nouvelle pour presque tous ses membres. Le deuxième, c'est d'avoir amorcé, même en l'absence du seul gestionnaire en place, le rattrapage à faire en toponymie en s'attaquant dès le départ aux demandes laissées en suspens par un manque de structures véritables. Le troisième défi a été celui de commencer à s'implanter dans l'opinion publique, surtout francophone, qui réclamait depuis longtemps des instances gouvernementales l'instauration d'une commission qui aurait une influence sur le paysage linguistique de la province.

À la lumière de cette première année et du contexte dans lequel il a évolué, de même que des résultats obtenus, nous estimons que le Comité directeur de toponymie a répondu aux attentes formulées à son endroit.